



Besoin de votre aide etvotre avis

Par **g59**, le **29/12/2012** à **18:15**

bonjour étant a decouvert de 217e depuis un moment et dans l'incapacité de renflouet car plus de ressource,ma banque a envoyer mon dossier a intrum justicia et depuis lettre sur lettre,donec ne connaissant pas ce genre de société j'ai fait un arragement de paiement a raison de 20euros par mois,j'ai payer qu'une fois il m'harcele... J'ai fini par répondre la personne m'a dit que sous décision du procureur ils allait fair saisie sur le CAF ou compt bancaire. Esc ce que c'est possible pour 217euros? est ce possible qu'il fasse appelle a un procureur pour une dette de 217euros? personnellement je ne pense pas puise que sa leur couterai plus chere d'entamer des poursuite qu'autre choses je pense mais j'aimerais bien avoir votre avis SVP merci d'avance.

Par **pat76**, le **02/01/2013** à **15:06**

Bonjour

Votre banque a clôturé votre compte?

Vous aviez une autorisation de découvert?

Combien de temps votre compte est-il resté à découvert, plus de trois mois?

Par **g59**, le **03/01/2013** à **22:52**

bonjour oui la banque a cloturé mon compte,j'avait une autorisation de découveart de 200e mais avec les interet c'est monté j'usqu'a 237.mon compt est rester comme cela durant 6mois.merci

Par **pat76**, le **05/01/2013** à **16:47**

Bonjour

A quelle date exactement votre compte a été mis à découvert au début?

Par **g59**, le **06/01/2013** à **11:26**

bonjour

mon compt est a decouvert depuis aout 2011 ensuite pendant 3mois la banque a fait pression sur moi pour renflouer mon cmpt mais pas de ressource, et pour finir il ont envoyer mon dossier est partit a intrum justicia.

Par **pat76**, le **10/01/2013** à **13:46**

Bonjour

Vous avez demandé à la Banque de France si vous étiez fiché?

Si votre compte est resté à découvert plus de trois mois, votre banquier devait obligatoirement vous soumettre une offre préalable de crédit ce qu'il n'a certainement pas fait.

Tant que vous recevrez des lettres simples d'Intrum Justicia, vous ne répondez surtout pas.

En cas de lettre recommandée, revenez sur le forum.

Ne versez plus un seul centime à Intrum Justicia qui devra prouver qu'elle a été mandaté par votre banquier pour recouvrir une dette de 217 euros.

Ne vous laissez pas influencer par les menaces de cette société de recouvrement qui n'a aucun pouvoir sans titre exécutoire émis par un juge.

Le jge ne pourra être saisi que si une requête en injonction de payer est déposée auprès du Tribunal d'Instance ou si vous étiez assigné devant ce Tribunal.

Le seul Tribunal compétent étant celui dont vous dépendez.

Au vu du montant de la dette, je doute qu'une procédure soit engagée.

Pour l'instant vous faites la marmotte.

Par **g59**, le **11/01/2013** à **12:47**

bonjour mercie du conseil, je vient encore de recevoir un courrier en me disant que si je ne payer pas les precedentes mensualités il m'assigné en justice. Mais comme vous dites je doute que pour cette sommes ils le fassent. mercie

Par **g59**, le **14/01/2013** à **19:46**

bonjour je vient de recevoir un courrier a ce jour en disant que mon dossier etait parti en injonction de payer et que si je donner pas de nouvelles sa partait en justice qu'ils allait prendre 24e d'interet a chaque fois.

Par **pat76**, le **15/01/2013** à **15:56**

Bonjour g59

Vous avez reçu une lettre simple vous informant que votre dossier était parti en injonction de payer?

Inutile de stresser, il n'y aura pas de procédure.

Par **g59**, le **16/01/2013** à **16:19**

bonjour,j'ai reçu une lettre avec deux papiers:une comme d'habitude en me disant que mon dossier aller partir en injonction de payer puis en justice.Puis une deuxieme je ne sait pas trop ce que sait un papier sans reference rien en me disant qu'il allaient me prendre 23e d'interet a chaque fois puis plein de choses je ne sait plus trop je l'ai ai jeter. mercie de vos conseils

Par **pat76**, le **18/01/2013** à **18:13**

Bonjour g59

Attendez la suite sans vous inquiéter.

Tant que vous recevrez des lettres simples, vous agirez comme si vous n'aviez rien reçu.

Par **g59**, le **19/01/2013** à **12:59**

bonjour pat76

j'attend de voir si il y aura des suites judiciaire et je vous tiendrai au courant a ce moment la.

mercie du conseil